SION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point de situation sur la liaison câblée entre Sion et les Mayens de l'Hôpital

Objectifs du projet

La future liaison par câble entre Sion et les Mayens de l'Hôpital permet de connecter de manière rapide et sûre la ville de Sion et le coteau. Elle est une réponse aux besoins de mobilité et offre une alternative crédible, totalement décarbonée, à la voiture.

- La télécabine offre une nouvelle porte d'entrée sur le domaine des 4 Vallées. Elle renforce la vocation touristique de Sion.
- Elle est également pensée comme une infrastructure de mobilité quotidienne pour les habitants du Cône de Thyon. A terme, l'objectif est de développer une desserte en transports publics sur le coteau avec un rabattement latéral sur la télécabine vers et depuis Veysonnaz et les Collons.
- Elle renforce l'attractivité du futur quartier d'habitation prévu sur le secteur des Mayens de l'Hôpital. Un projet de plan de quartier a récemment été approuvé par le Conseil municipal. Avec plus de 100 habitants à l'année, la liaison plaine-montagne aura rempli tous les critères fédéraux pour obtenir une reconnaissance TRV (trafic régional voyageur). Elle pourra alors bénéficier d'une participation fédérale et cantonale au financement et aux coûts d'exploitation.

Détails techniques

La liaison plaine-montagne prévoit la construction d'une liaison câblée en télécabines de 10 places chacune.

- Station de départ : sud de la gare CFF. Un nouveau bâtiment sera construit sur le site de l'ancien bâtiment du Nouvelliste. En plus des guichets, il abritera des vestiaires et des casiers à louer, afin de permettre aux voyageurs de déposer leurs effets personnels ;
- Station d'arrivée : Mayens de l'Hôpital, directement connectée à la station de départ de la télécabine de la piste de l'Ours
- Caractéristiques :
 - Longueur du câble : 3 400 mètres
 - 1 000 mètres de dénivelé franchi
 - 21 pylônes
 - Temps de parcours : env. 10,9 minutes
 - Débit initial de 1200 personnes/heure, extensible à max. 1800 personnes/heure

Procédures d'autorisation

La liaison plaine-montagne fait l'objet de deux procédures distinctes, l'une fédérale, l'autre cantonale, menées en parallèle.

- La concession et l'autorisation de construire sont délivrées par l'Office fédéral des transports (OFT). Le dossier de mise à l'enquête a été déposé en septembre 2020. Depuis, le projet a subi quelques modifications techniques (déplacement de pylônes et adaptation de la gare d'arrivée), ce qui a nécessité une mise à l'enquête complémentaire, en juin 2025. Le dossier technique 2, qui comporte tous les détails de construction de la télécabine, a été transmis à l'OFT il y a quelques semaines. Une réponse est attendue au printemps 2027.

VILLE DE SION
CHANCELLERIE
Hôtel de Ville
Grand-Pont 12
Case postale 606
1951 Sion
T 027 324 11 23
F 027 324 11 88
M j.mayencourt@sion.ch
www.sion.ch

- La construction des stations de départ et d'arrivée de la télécabine nécessite un changement du plan de zone et du plan d'alignement, ce qui relève d'une approbation cantonale. La Ville de Sion a diligenté la procédure. Le nouveau plan de zone a été homologué par le Conseil d'Etat en début d'année et fait l'objet de 6 recours devant le Tribunal cantonal. Des discussions sont en cours avec les opposants.

Financement et exploitation

La construction de la télécabine est devisée à 30 millions de francs :

- 12 millions de francs proviendront de fonds propres et d'emprunt bancaire ;
- 18 millions de francs seront couverts par des subventions et des prêts cantonaux et fédéraux : LERM (loi sur l'encouragement des remontées mécaniques), LTPMDQuot (Loi sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne) et NPR (Nouvelle Politique régionale).

En septembre 2026, le Conseil d'Etat a reconnu la liaison par câble Sion – Mayens de l'Hôpital comme infrastructure de mobilité d'intérêt particulier, selon la Loi sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne (LTPMDQuot). Il a octroyé une subvention d'investissement de 3,5 millions, ainsi qu'une subvention d'exploitation de 187 500 francs par an. Ces subventions sont conditionnées à une exploitation annuelle journalière, avec un minimum de deux paires de courses par jour. Même si elle ne remplit pas encore les critères pour une reconnaissance TRV (transport régional voyageur), la liaison câblée est reconnue comme une infrastructure de transports publics, à l'image des Bus Sédunois, et sera exploitée 7 jours sur 7 et durant toute l'année.

TéléSion SA a procédé à une modification de ses statuts. La société, jusqu'ici créée pour obtenir la concession fédérale, voit ses buts élargis à la construction et l'exploitation de la liaison. Le mandat d'exploitation sera confié à NVRM SA. TéléSion SA a également procédé à une augmentation du capital-actions de 100 000 francs à 6 millions de francs, selon la répartition suivante :

- 60% pour la Ville de Sion
- 30% pour NVRM SA
- 10% pour les actionnaires historiques de TéléSion SA : la Bourgeoisie de Sion, les communes d'Hérémence, Vex, Veysonnaz, Val de Bagnes, Nendaz et Isérables.

Planification

La planification dépend de l'octroi de la concession et de l'autorisation de construire, ainsi que de l'entrée en force du plan de zones et du plan d'alignement. Ces deux procédures sont encore en cours. Une fois celles-ci terminées et l'autorisation de construire entrée en force, les délais sont les suivants :

- 4 mois pour le lancement des appels d'offres et les adjudications
- 18 mois de chantier
- Inauguration deux ans après l'obtention de l'autorisation de construire

Sion, le 10 novembre 2026

Personnes de contact :

- Philippe Varone, président de Sion
 079 221 12 57 ; p.varone@sion.ch
- Jean-Marie Fournier, administrateur délégué NVRM SA
 079 624 02 50 ; jmf@veysonnaz.com